



**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX  
Andrée BROUSSE  
André ARNOULD  
Stéphanie SERIEIX  
René DUBOURG  
Mireille LEOTY  
Olivier PRAT  
Marie-Thérèse PRAT  
Didier DELTHEIL  
Yvan PAUNET  
Laurence SOURZAT  
Jean-Pierre CHAMPAGNAC  
Chantal RIBOULET  
Frédéric CONSTANT  
Elodie CAMPHIN  
Bérengère MORIN  
Romain BROUSSE- -BARBAT  
Joaquin VEGA  
Jean Jacques VAISSIER  
Elisabeth BALADUC  
Valérie CABECAS  
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

|                |   |
|----------------|---|
| 2026-04-29 / 7 | <b>Travaux de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry : approbation du projet et demande de subvention au titre du FEDER</b> |
|----------------|---|

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry.

Considérant que l'objectif de la rénovation du bâtiment primaire est double. Il s'agit à la fois à travers cette réhabilitation de diminuer la consommation énergétique du bâtiment, mais aussi d'améliorer le confort et la sécurité des usagers qu'ils soient élèves, enseignants et personnel communal.

Le programme de travaux consiste après désamiantage des sols, à la fois dans une rénovation de l'intérieur du bâtiment (menuiseries, cloisons, carrelage chauffage, ventilation électricité) et aussi extérieure (menuiseries, isolation par l'extérieur et installation d'un ascenseur).


Le projet comprendra donc 12 lots permettant de traiter l'ensemble du bâtiment au regard des problématiques relevés par le bureau d'étude. Les lots seront les suivants : gros œuvre, désamiantage, isolation par l'extérieur, menuiseries extérieures aluminium, menuiseries intérieures, cloisons sèches-faux plafonds-peintures, carrelage-faïence, revêtements de sol souples, chauffage-ventilation-rafraîchissement-sanitaire, électricité-courants forts et faibles, ascenseur.

Considérant la nécessité de poursuivre la recherche des financements afin de pouvoir envisager une date de consultation et des travaux à compter de 2027.

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projet FEDER porté par l'Union Européenne et animé par la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la priorité 2 « Transition énergétique et environnement ».

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEDER relativement aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry de Mauriac, selon le plan de financement prévisionnel suivant sur la base des dépenses éligibles retenues par l'appel à projet FEDER, soit 541 413,60 € HT, pour un montant total prévisionnel des travaux s'élevant à 1 767 000 € HT :

| Dépenses HT                                 |                     | Recettes HT                                 |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Travaux<br>(dépenses éligibles<br>retenues) | 541 413,60 €        | Union Européenne (FEDER)<br>(50,18%)        | 271 691,19 €        |
|   |                     | Conseil départemental du<br>Cantal (29,82%) | 161 439,69 €        |
|   |                     | Autofinancement (20%)                       | 108 282,72 €        |
| <b>Total</b>                                | <b>541 413,60 €</b> | <b>Total</b>                                | <b>541 413,60 €</b> |

|  |
|--|
| Envoyé en préfecture le 06/05/2026   |
| Reçu en préfecture le 06/05/2026   |
| Publié le 07/05/2026  |
| ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_7-DE  |

Le Conseil Municipal,  
Vu le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry,  
Vu l'avenant 2 au contrat Cantal Ville en date de 10 décembre 2025,  
Vu l'appel à projet FEDER 2021-2027,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
|      | 23   | 0          | 0      |

**APPROUVE** le projet de travaux de de rénovation énergétique du bâtiment primaire de l'école Jules Ferry,

**APPROUVE** le dépôt du dossier de demande de financement au titre du FEDER 2021-2027,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 29 avril 2026**


  
**Le Maire,**  
**Samuel LEBEAUX**

**La Secrétaire de séance,**

  
**Laurence SOURZAT**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 06/05/2026            |
| Reçu en préfecture le 06/05/2026              |
| Publié le 07/05/2026                          |
| ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_7-DE |



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1